

La vigne est cultivée de longue date à Blonay et St-Légier-La Chiésaz, comme le rappelle cette chronique. Mais les temps furent souvent durs pour les vigneronns et les discussions âpres au sein des syndicats d'améliorations foncières.



**A**ux archives cantonales, quelques médailles de l'époque romaine témoignent du passage sur les bords du Léman, lors du premier millénaire après Jésus-Christ, de moines défricheurs, faisant supposer que la viticulture était déjà implantée en ces temps-là.

Pour la région, un parchemin, daté au 4 mai 1370, parle de vignes. Celui-ci mentionne une cession faite par Nicolas de Blonay, sa femme Marguerite et son fils Jean, autorisant les hommes de Blonay à établir des gardes-champêtres sur leurs vignes, blés et prés, et à percevoir de petites amendes. Le seigneur se réserve les amendes de 3 sous et au-dessus. Détail piquant, ce document se trouve aux archives de Saint-Légier. Cette concession fut annulée le 9 juin 1432 par le bailli de Vaud, Jacques de Morges.

Dès la Réforme, les vignes sont rachetées par les habitants du lieu. La viticulture est un complément intéressant pour les familles qui cherchent à produire des aliments variés. Selon un parchemin datant du 26 février 1679, un partage des vignes de l'hôpital s'effectue alors entre ceux de Tercier, Cojonay et les Chevalleyres d'une part, et ceux de Saint-Légier-La Chiésaz d'autre part. Les premiers obtiennent les deux tiers, les seconds le tiers (soit la vigne de la Chenaletaz, celle de la Clanaz et le tiers de celle d'Hauteville).

Avec la création du canton de Vaud, en 1803, se met en place une réglementation au sujet de la culture de la vigne et de la vente du vin. Dès ce moment-là, l'intervention de l'Etat sera toujours très forte dans le domaine de la viticulture et de l'enseignement agricole.

Dans la région, dès 1916 et jusqu'en 1926, diverses maladies de la vigne vont ruiner les exploitants. Même les nombreux traitements empêchent de sauver les récoltes. De grands parchets sont laissés à l'abandon. Mais l'Etat intervient et surtout subventionne la reconstitution du vignoble. Ce qui permet une pérennité de la viticulture. Les directives cantonales deviennent très précises et obligent, par exemple en 1946, de vendre le litre de moût dès Fr. 1.- ou de payer une effeuilleuse 80 cts de l'heure au minimum, plus entretien et logement. Ou encore de payer Fr. 14.- par jour pour les brantards et Fr. 16.- par jour pour les hommes de pressoir spécialisés, le logement et la nourriture étant bien sûr à la charge des vigneronns.

À Blonay, un grand remaniement parcellaire est effectué entre 1948 et 1955, afin d'éviter que les vigneronns passent plus de temps en déplacement que dans leurs vignes. Comme toujours, ces négociations sont ardues et tout le monde n'en ressort pas forcément satisfait.

Le deuxième grand changement pour les exploitants est la construction de l'autoroute en 1970. La large bande asphaltée coupe des parcelles et, à nouveau, les discussions sont âpres au sein du syndicat d'améliorations foncières. Des modifications des limites territoriales entre les communes de Blonay et Saint-Légier-La Chiésaz, mais également avec les communes de Montreux et La Tour-de-Peilz sont rendues nécessaires. De même, certaines zones viticoles sont redéfinies. Depuis cette époque, le domaine viticole des deux communes est resté relativement stable.



Le savoir ancestral et les nouvelles techniques de soin à la vigne et de travail à la cave s'allient pour produire de la qualité. Les archives nous indiquent, par exemple, que les premiers traitements par hélicoptère datent de 1984.

On ne peut que souhaiter que la vendange soit belle et que l'on puisse encore trinquer en souhaitant comme le disaient les anciens: «Santé, gloire et bossette...».

**Gianni Ghiringhelli, archiviste**